

PARC MON-REPOS
Restauration du parc paysager
et amélioration du parc public

Préavis no 74

Lausanne, le 21 janvier 1999

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

L'acquisition par la Ville, en 1910, de l'ancienne propriété Perdonnet, devenue le Parc de Mon-Repos, devait permettre le maintien du Tribunal Fédéral à Lausanne.

Depuis la construction de celui-ci et le percement de l'avenue du même nom, bien que ses éléments constitutifs aient subi les assauts du temps, le parc n'a pas fait l'objet de travaux importants de réhabilitation.

Par le présent préavis, la Municipalité s'est fixé quatre buts :

- la conservation et la restauration du jardin historique et de ses "fabriques"
- l'amélioration du parc public de quartier
- la mise en valeur d'un lieu lausannois de rayonnement et d'échange
- le rajeunissement de la végétation

A cet effet, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'970'000 francs pour les travaux qui se dérouleront jusqu'en 2003.

2. Rappel historique

*"Mon-Repos est exceptionnel à Lausanne et dans le pays de Vaud même : par sa valeur d'ensemble, par le nombre et la diversité de ses éléments architecturaux, par leur intégration variée dans un parc selon une savante scénographie; mais aussi par l'intérêt qu'ils présentent chacun en particulier, dans leurs contrastes délicats. Quant ils ne sont pas uniques, ils offrent un point extrême de développement typologique, relativement à la région : maison de maître à ponts-perrons qui en font une sorte de palais, orangerie colossale par rapport aux types ordinaires, tour néogothique à la conception large et précoce ici, ferme suivant une disposition à la fois compacte et ouverte, loge raffinée"*¹

¹ Marcel Grandjean, *"Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, Lausanne"*, tome IV, Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne 1981

Il faut encore souligner - cas sans doute très rare ici - l'importance et la valeur de l'apport étranger, principalement au niveau de la conception mais, également, de la réalisation (apport français avec les brillants architectes Louis Damesne, Achille Leclère, et le jardinier-décorateur réputé, Montsailler; apport italien avec le "Milanais" Bagutti et ses compatriotes décorateurs).

*"Moins pompeux qu'élégant, moins décoré que beau,
Un jardin, à mes yeux, est un vaste tableau.*

....

*La nature est à vous; et à votre main féconde
Dispose, pour créer, des Éléments du monde" ²*

Le Parc Mon-Repos est, avec notamment en Suisse la Villa Belvoir, à Zurich, et l'Hermitage d'Arlesheim, un remarquable témoin du mouvement européen de l'art du jardin paysager qui s'est développé à partir de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. C'est ce moment où la campagne lémanique, découverte comme lieu de plaisir et nouvelle Arcadie, devient un lieu de villégiature européen prisé et, par là, d'échanges culturels. Mon-Repos est également exceptionnel par les notes manuscrites, directives, listes de plantes qu'a laissées Vincent Perdonnet. Ces documents constituent le Fonds Perdonnet, déposé aux Archives communales. Ils permettent de retrouver l'esprit qui a prévalu à la création de cet ensemble.

Outre sa valeur sur le plan de l'histoire de l'architecture et de l'art des jardins, à l'image de ses apports, Mon-Repos est un des lieux lausannois fort de débats d'idées, ainsi que de rayonnement intellectuel et culturel. Le marquis de Langallerie Philippe de Genlis et son épouse de Constant-Rebecque y installent un théâtre fameux où l'on joua, parfois même en sa présence, les pièces de Voltaire. Les nombreux hôtes de Vincent Perdonnet et de son fils Gustave comptèrent Jérôme, Joseph et Louis Bonaparte, Frédéric et Alexandre, princes de Prusse, Léopold de Hohenzollern, le prince de Galles, futur Edouard VII, etc.

Vincent Perdonnet lui-même joua un certain rôle économique dans le canton. Propriétaire des forges de la Loue et du haut-fourneau de Pontarlier, il épaula vigoureusement le ravitaillement en fer de la Suisse romande rendu problématique par la politique protectionniste de l'Empire et de la Restauration. Préoccupé des problèmes de communication, il s'intéresse aux premiers bateaux à vapeur sur le Léman, à un projet d'extension du canal d'Entreroches et à la ligne de chemin de fer entre le Léman et Yverdon. Mécène, il soutient les musées, ainsi que l'enseignement. Il défend fermement, avec ses amis La Harpe et Charles Monnard, les nouvelles thèses libérales (consacrées par la nouvelle Constitution de 1831). Dès 1922, c'est le rénovateur des Jeux Olympiques Pierre de Coubertin qui aménage, à Mon-Repos, où il vécut à plusieurs reprises, le secrétariat du CIO et le premier musée olympique.

Le domaine de Mon-Repos s'est constitué par le rassemblement de diverses parcelles de vignes. Cette région campagnarde et viticole, aux portes de la ville, devint un quartier résidentiel avec les demeures de Villamont, de la Rosière, de Beau-Site et de l'Avant-Poste. Abraham Secrétan s'y fit construire une maison vers le milieu du XVIII^{ème} siècle. En 1756, la maison Secrétan est achetée par le marquis de Langallerie. Il implante le bosquet et l'allée de marronniers sur une terrasse dominant un parterre avec fontaine, jet d'eau et carrés de fruitiers. La propriété est achetée en 1802 par Michel Hollard qui, sous la direction de son voisin Alexandre Perregaux, fait transformer la maison de maître.

Vincent Perdonnet (1768-1850) acquiert la campagne en 1817 et lui donne son ampleur actuelle. Il l'agrandit en achetant les parcelles voisines, repousse le chemin de Bellevue de cent mètres vers l'est, afin de constituer un vaste fonds qu'il aménage de 1818 à 1843. Il transforme, agrandit et embellit la villa et y apporte les dernières nouveautés (toilette à l'anglaise, paratonnerre, chauffage au sol, etc).

² Jacques Delille, "Les Jardins", Paris 1782

Du jardin baroque en terrasses et parterres, il ne conserve que l'allée des marronniers et une partie des vergers. Il aménage les parcelles de vignes en un vaste parc à l'anglaise, faisant terrasser, apporter de la terre là où elle manque. Une coulisse est construite jusqu'à Vennes pour amener des eaux de sources. Il fait construire la loge du portier (1818-1819), la ferme (1818-1822), la tour néogothique (1821-1822), l'Orangerie et les serres (1822-1825). En 1843, il acquiert une partie de la propriété Villamont riveraine, intégrant au parc le temple d'amour et le large pré sur l'avenue Béthusy. Il y vivra jusqu'au 4 mai 1850. Par héritage, la propriété passa à son fils Gustave (1822-1913) qui la vendit à la Ville. Madame Perdonnet en conservera l'usufruit jusqu'à sa mort en 1921.

Par acte du 20 juin 1910, le Parc Mon-Repos devient propriété communale pour un montant de 2'000'000 francs³. Simultanément furent approuvées deux conventions :

- la convention passée en date du 5 avril 1919 avec la Confédération en vue de la cession à la Commune de Lausanne du Palais de Montbenon, alors siège du Tribunal Fédéral, et de la cession à la Confédération d'une parcelle de 17'500 m² pour la construction d'un édifice nouveau sur les terrains de Mon-Repos,
- la convention avec l'Etat de Vaud concernant la cession à celui-ci du Palais de Montbenon, premier siège du Tribunal Fédéral.

Le devenir du Parc Mon-Repos semble attaché au développement du Tribunal Fédéral, même si, paradoxalement, l'édifice néoclassique et l'avenue en rompirent l'harmonie. C'est parce que "le terrain de Mon-Repos se prête admirablement au projet d'ensemble" du palais projeté, afin de remplacer celui de Montbenon trop exigü, que le parc fut acheté par la Ville de Lausanne; la construction évite que "la propriété soit morcelée et livrée à spéculation"⁴. Aujourd'hui, c'est l'extension du Tribunal, inauguré en 1927, qui est le catalyseur de la nécessaire restauration et de l'amélioration de la partie amont du parc.

Le parc est ainsi constitué des parcelles 6394 et 6397 propriété de la Ville de Lausanne (surface : 60'098 m²), de la parcelle 6398 propriété de la Confédération (surface : 17'625 m²) et de l'espace public communal constitué par l'avenue du Tribunal Fédéral.

L'ensemble du parc est inscrit à l'inventaire des monuments naturels et des sites (16.08.1972). Les constructions suivantes sont classées monuments historiques : la maison de maître (14.01.1955, note 1), le pavillon Voltaire (14.01.1955, note 1), l'Orangerie (14.01.1955, note 1), le temple d'amour ou rotonde (14.07.1958, note 1), la fontaine XVIIIe (10.06.1990, note 1). Les constructions suivantes sont à l'inventaire cantonal des monuments historiques : les écuries et bain des chevaux (06.11.1974, note 1), la tour néogothique et la grotte (28.10.1987, note 1).

3. Le concept de restauration du parc de style paysager et d'amélioration du parc public

Une étude de restauration, financée par le compte d'attente 4000.581.463 "Mon-Repos, Tribunal Fédéral - Etude" ouvert par la Municipalité en date du 8 juillet 1994 et porté à un montant total de fr. 200'000.— en date du 30 juillet 1998, établit un diagnostic de l'état et propose les mesures de restauration, de rajeunissement de la végétation et d'amélioration du parc public. Les hypothèses de travail ont été confortées par les fouilles entreprises pour repérer d'anciens éléments aujourd'hui disparus.

Le concept d'ensemble est de considérer le Parc Mon-Repos comme une *clairière* dans la ville, le cordon boisé ceignant une étendue verte de pelouses et de prairie.

³ Rapport-préavis du 16 novembre 1909 et du 5 avril 1910

⁴ Rapport de la séance du Conseil communal du mardi 7 décembre 1909

La clairière s'ouvre sur l'horizon par trois points :

- du temple d'amour : le panorama du haut-lac,
- du pied de la tour : Ouchy et la Savoie,
- du belvédère projeté à l'est du palais du Tribunal Fédéral : la Cité et le grand lac.

A l'intérieur de la clairière, la villa, les fabriques et les arbres pittoresques sont remis en scène; le réseau des vues et les cadrages sont redonnés à voir comme autant de tableaux. Plusieurs lieux particuliers, qui sont autant de *jardins*, révèlent d'une part l'histoire du site et, d'autre part, offrent un lieu attractif pour les usagers du parc.

Les offres de loisirs sont développées - rénovation de la place de jeux existante, nouvelle place de jeux en amont, différenciation entre allées de promenade et sentiers de découverte, piste de jogging.

Par un entretien différencié, par le mode de gestion plus sylvicole du cordon boisé et par le choix des essences, la valeur écologique du parc et sa biodiversité sont augmentées, répondant aux objectifs annoncés dans le Plan directeur. Par des interventions contemporaines et par des mesures de restauration, le parc public s'enrichit tout en témoignant au plus près de l'esprit et des ambiances du parc historique.

Les intentions de restauration et de mise en valeur du parc ont été soumises au Conservateur cantonal des Monuments historiques ainsi qu'au Conservateur de la nature, qui les ont approuvées.

4. Description des travaux

4.1 Rajeunissement du patrimoine végétal

Etat actuel :

- Élaboré en 1995 par le service des parcs et promenades, le bilan de l'état phytosanitaire des arbres et, surtout, le pronostic de longévité des arbres isolés et des masses du cordon boisé ceignant le parc ont révélé que la majorité des arbres structurants et dits "d'écran" n'avaient une espérance de vie que de l'ordre de vingt ans. La dégradation accélérée du grand hêtre pourpre à l'est du parc, datant d'avant 1844, et son abattage en urgence la veille de Noël 1996, la chute imprévue du dernier marronnier en amont de l'allée des marronniers au printemps 1997, l'intrusion dans le champ visuel du parc des immeubles sur l'avenue de Béthusy due aux trous dans le cordon boisé amont laissés par les hêtres et marronniers morts, sont autant de signaux d'alerte.
- Les lisières ont avancé au détriment des pelouses, les ifs assombrissent le parc, les échappées de vue sur les édifices (tour, Orangerie, pavillon,...) se sont refermées. Des arbustes décoratifs, d'obtention récente, utilisés communément banalisent peu à peu le caractère du parc.
- En limite du cordon boisé de la Vuachère et de l'aire des jardins du coteau Gottettaz-Verdeil, le parc s'inscrit dans les grands maillages de la ville. Par contre, sa valeur écologique est faible. Les sous-bois sont dénudés, la strate arbustive est pauvre, les lisières ne sont pas étagées, la strate herbacée est constituée uniquement de gazon de graminées.

Objectifs :

- Rajeunissement du cordon boisé et stimulation d'une dynamique de régénération.

- Remplacement des arbres disparus et, à partir des notes laissées par Perdonnet, choix d'une palette végétale permettant de s'approcher de l'ambiance et du fleurissement du parc dix-neuvième (par exemple abondance du lilas, des clématites odoriférantes et des églantiers sauvages, du sapin commun).
- Redéfinition des masses végétales pour remettre en scène les fabriques.
- Introduction de lieux de jardins comme nouveaux points d'attrait du parc.
- Différenciation de l'entretien assurant une plus grande diversité écologique.

Mesure :

- Eclaircissement, replantation, enrichissement des essences.

4.2 *Remise en état et ravalement de murs et portails*

Etat actuel :

- Sans opération d'entretien depuis plus d'un demi-siècle, certains ouvrages du parc paysager se sont détériorés. Les ouvrages en béton conçus par l'architecte Laverrière vers 1928 ont besoin d'être ravalés.

Objectifs :

- Entretien et conservation des ouvrages.
- Annoncer clairement l'entrée dans le parc et amoindrir le statut de voie routière de l'avenue à l'entrée occidentale sur l'avenue du Tribunal Fédéral par la remise des grilles aux entrées piétonnières.

Mesures :

- Ravalement et remise en état du portail oriental sur l'avenue du Tribunal Fédéral.
- Ravalement, restauration du portail occidental sur l'avenue du Tribunal Fédéral.
- Ravalement et remise en état du grand portail sur l'avenue de Mon-Repos.
- Remise en état des murs et escaliers sous le temple d'amour.
- Remise en état partiel des murs sur l'avenue Secrétan et le chemin de Bellevue.

4.3 *Entretien du temple d'amour (construit entre 1800 et 1805)*

Etat actuel :

- En 1980, la toiture a été entièrement refaite afin de mettre le monument à l'abri des intempéries. Si la dégradation des colonnes a été ralentie par une toiture saine, la pierre, du grès de Bulle, demande réfection. On constate des renflements, des effritements et une dégradation des bases des colonnes. L'une de ces dernières a dû être cerclée afin de la consolider.
- Le revêtement en enrobé bitumineux de la terrasse, mis en place dans les années 1930, se dégrade.

Objectifs :

- Entretien et conservation de l'ouvrage.
- Réfection du revêtement de la terrasse avec un matériau approprié au lieu.

Mesures :

- Ravalement et remise en état de cinq colonnes avec bases et chapiteaux.
- Remplacement d'une colonne en grès.
- Remplacement d'une base en grès.
- Rhabillage et jointoiement du couronnement.
- Garde-corps à balustres de la terrasse.
- Dégrappage du revêtement bitumineux et remplacement par du gravier.

4.4 *Entretien de la tour néogothique (construite vers 1825)*

Etat actuel :

- Depuis l'enlèvement de la trappe d'accès à la toiture, les intempéries ont causé de graves détériorations à l'escalier circulaire en pierre, à la barrière métallique et au crépi intérieur.

Objectifs :

- Entretien et conservation de l'ouvrage.
- Selon des modalités à définir, permettre la visite de la tour.

Mesures :

- Crépissage intérieur.
- Reprise de l'escalier en pierre et de la barrière métallique.
- Réfection de la toiture et de la trappe d'accès.
- Réfection du revêtement marneux autour de la tour, façon de pente.

4.5 *Remise en valeur et restauration du rocher, de la grotte et de la cascade (construits vers 1825)*

Etat actuel :

- Sans cascade, cet ouvrage délaissé a perdu toute sa signification. Il est d'ailleurs très souvent méconnu des usagers de la partie inférieure du parc.

Objectifs :

- Remettre en scène et en valeur cet ensemble remarquable, tant pour répondre à sa valeur sur le plan de l'histoire de l'art des jardins, que pour en faire un lieu d'attraction revalorisant la partie supérieure du parc.
- Entretien et conservation de l'ouvrage.

Mesures :

- Défrichage du rocher, vérification du bon scellement des pierres.

- Ouverture des deux tunnels d'accès, mise en place de grilles contrôlant l'accès.
- Mise en place d'un garde-fou approprié dans les ouvertures du pan de mur ruiné.
- Remise en fonction de la cascade originelle en circuit fermé au moyen d'une pompe.
- Reconstruction et agrandissement du bassin en pied de cascade.
- Reconstruction du sentier à flanc de coteau et mise en évidence du flanc de molasse.
- Reprise de la place existante pour assurer la meilleure contemplation de l'ouvrage.
- Plantations d'arbrisseaux persistants maîtrisant les vues.

4.6 *Mise en valeur de la terrasse de l'orangerie*

Etat actuel :

- Mise de fait en périphérie du parc par l'avenue du Tribunal Fédéral, ce site est sous-exploité. En cul de sac, il n'est accessible que par le portail occidental sur l'avenue du Tribunal Fédéral. La place est revêtue d'un enrobé bitumineux et équipée de quatre bancs.

Objectifs :

- Recréer les deux chemins qui permettent d'y accéder depuis le centre du parc et d'inclure la terrasse dans les parcours de promenade.
- Susciter une réappropriation et de nouveaux usages en l'aménageant en lieu de jardin d'acclimatation.

Mesures :

- Construction, sur parcelle de la Confédération, d'un sentier reliant la terrasse aux escaliers centraux menant à la villa et aux volières.
- Construction d'un sentier reliant la terrasse à l'allée de parc sous la tour, le rocher et la cascade.
- Exposition de plantes d'orangerie en caisses, fleurissement des plates-bandes.
- Mise en place de mobilier et d'une borne d'eau potable.

4.7 *Remise en valeur et restauration des abords de la villa*

Etat actuel :

- La villa est au cœur du parc selon une configuration précise : au demi-cercle de la cour d'entrée, dominante, répond l'hémicycle en gradin enchâssé dans le terrain, sur la médiane deux ponts-perrons poursuivent le corridor de la villa dans le parc en deux parterres. Cette mise en scène de la villa, que soulignait encore un fleurissement soigné, n'est plus perceptible.
- Première étape de la restauration, l'allée des marronniers vient d'être reconstituée par la plantation de seize jeunes sujets, les deux derniers anciens marronniers ayant disparu au printemps 1997.
- Le parterre dit du jet d'eau, qui faisait pendant à l'allée des marronniers, a complètement disparu. La terrasse des tulipiers n'est plus le croisement de l'axe de la villa et de l'axe de symétrie des anciennes écuries. Les fouilles ont permis de retrouver les fondations du bassin circulaire et le tuyau d'exutoire du parterre dit du jet d'eau.

- A contrario, la terrasse des tulipiers est défigurée par la tentative avortée d'établir un axe urbain prolongeant l'avenue de l'Avant-Poste jusqu'aux marches du Tribunal Fédéral.

Objectifs :

- Rendre intelligible la composition spatiale originelle liant les anciennes écuries à la villa et remettre en évidence les ponts-perrons.
- Redonner à l'hémicycle son rôle d'amphithéâtre.
- Recréer le pendant à l'allée des marronniers par un aménagement axial, transcription contemporaine du jardin de plaisance autour du bassin circulaire agrémenté du jet d'eau.
- Rétablir la terrasse des tulipiers comme point de croisement des axes villa/anciennes écuries.

Mesures :

- Terrasser en gradins la partie centrale de l'hémicycle.
- Rabattre les massifs d'arbustes cachant les ponts-perrons.
- Rétablir l'ancienne planie du parterre du jet d'eau, aménagement d'un parterre de pelouse fine et construction d'un bassin circulaire avec une pompe recyclant le trop-plein d'eau de la fontaine des écuries en jet d'eau.
- Souligner le riche caractère de la villa par la disposition des anciens bancs et des vases en fonte.
- Démolition du large chemin dans le prolongement des escaliers de l'Avant-Poste, remplacement par deux chemins mineurs, plantation d'un bosquet cadrant la vue sur le lac au loin.

4.8 Rénovation de la place de jeux du bosquet dit du jeu de bague

Etat actuel :

- Ce bosquet d'agrément date du premier jardin baroque. Vincent Perdonnet y aménage une salle circulaire pour recevoir la grande balançoire. Agrandie, elle accueille, dès les années soixantes, les quelques engins de jeux, auparavant répartis dans la pelouse sous les volières.
- Très utilisée comme place de jeux du quartier, ses équipements sont néanmoins pauvres et stéréotypés (carrousel, toboggan, table à sable et tour à grimper).
- L'architecte Laverrière la ceint d'une haie de buis simultanément à la création de la contre-allée en buis sous la nouvelle avenue du Tribunal Fédéral. Les urnes en marbre des emmarchements sont déposées.

Objectifs :

- Renouveler et diversifier les équipements de jeux.
- Accentuer la morphologie de salle de verdure dans le bosquet, complément à l'allée des marronniers.

Mesures :

- Traitement de l'arène en sol ludique stimulant la motricité et l'appréhension tactile des enfants.
- Borne d'eau potable.
- Remise en place des quatre urnes.

- Palissage de charmilles.

4.9 *Aménagement d'une place de jeux en lisière*

Objectif :

- Cette nouvelle place complèterait l'offre proposée par celle du bosquet. Support de jeux en groupes et au mouvement, elle répondrait aux attentes des enfants plus grands.
- Cet élément ludique serait installé dans la partie haute, afin de répartir les attractions sur l'ensemble du parc.
- Installation en bois en écho à sa situation perchée parmi les arbres forestiers, elle apporterait une alternative enrichissante aux places de jeux du quartier.

Mesure :

- Construction d'une structure de jeux à grimper sur plate-forme en bois surélevée.

4.10 *Basse-cour*

Etat actuel :

- Les deux poulaillers construits en 1822 complétant le dispositif de la ferme, dont la grande volière disparue bordant le bain des chevaux, ont été transformés en 1933 et 1934 en volières. C'est, avec la place de jeux du bosquet, le deuxième grand lieu d'attraction et d'animation du parc.
- Les oiseaux présents sont essentiellement des animaux exotiques d'ornement.

Objectifs :

- Introduire la présence d'animaux domestiques de basse-cour en continuité avec la vocation historique du lieu.
- Développer l'attraction de ce site et le rôle pédagogique pour citadins et enfants.

Mesures :

- Mise en place de panneaux didactiques présentant les oiseaux existants et les animaux de basse-cour.
- Aménagement d'un enclos pour basse-cour (oies, paons, poules, lapins, ânes).
- Aménagement d'un enclos pour accueillir temporairement des poneys de manège permettant d'organiser des tours du parc en poney (convention avec une écurie privée à définir).

4.11 *Aménagement des anciennes terrasses de vignes*

Etat actuel :

- Ces deux très anciennes terrasses sont le témoin des vignobles passés. L'une est occupée par un pavillon provisoire servant de garderie gérée par Jeunesse et Loisirs. Sur l'autre, quatre classes de l'Établissement de Mon-Repos y cultivent un potager à des fins pédagogiques.

- Arbres et buissons ont colonisé ses marges, les rendant très ombrées.

Objectif :

- Développer une vocation culturelle mettant en valeur ce lieu exposé au sud et jouissant d'un dégagement intéressant sur le parc et la ville (lieu horticole pédagogique, potager, plantage, roseraie, collection de plantes acclimatées, pépinières).

Mesures :

- Réfection de la clôture garde-corps sur les murs, mise en place d'un portail.
- Amenée d'un point d'eau pour l'arrosage (vanne).
- Défrichage et préparation du sol, aménagement d'un sentier de desserte.

4.12 Piste en copeaux

Objectif :

- Offrir aux usagers du parc de quartier une piste de jogging faisant le tour du parc et empruntant sentiers sablés et tronçons en piste de copeaux.

Mesure :

- Construction d'une piste en copeaux.

4.13 Réfection des chemins du parc

Etat actuel :

- Tous les chemins ont été banalisés par un revêtement en béton bitumineux. Cette uniformisation va à l'encontre des différents modes de parcours dans un parc pittoresque. Le *drive* (allée en boucle en pourtour du parc) n'est plus perceptible.
- Ce revêtement est partiellement détérioré, particulièrement par les racines à proximité des parties fortement boisées.
- Des chemins, rajoutés ces dernières décennies, font doublon (en lisière du bosquet occidental des anciennes écuries, cour de la villa à la terrasse dominant l'av. de Mon-Repos); d'autres ont vu leur tracé initial modifié (chemin en lisière orientale). Ils ne participent pas à la découverte par "tableaux" du parc pittoresque et ont un effet de coupure des grandes pelouses (chemin à travers la grande pelouse occidentale).

Objectifs :

- Réfection des chemins selon une hiérarchie intégrée
 - . les usages (traversée de quartier, promenade, sentier de découverte)
 - . le caractère des lieux traversés
 - . le choix du revêtement (gravillonnage, limanat, gravier)
 - . l'entretien saisonnier.

- Concordance des tracés avec leur fonction et avec la mise en scène du parc.
- Réfection par gravillonnage permettant de garder la superstructure en place.
- Suppression d'obstacles permettant de faire le tour du parc avec une poussette.

4.13.1 Réfection des chemins dans la partie amont

Mesures :

- En prolongement des travaux entrepris par les Constructions Fédérales sur leur parcelle, réfection de l'avenue de parc derrière l'Orangerie.
- Réfection de chemins.

4.13.2 Réfection des cheminements de la partie aval

Mesures :

- Suppression de l'escalier de l'allée de parc, sous le portail oriental de l'avenue du Tribunal Fédéral, par rehaussement du profil en long.
- Réfection par gravillonnage du chemin en lisière orientale débouchant sur l'avenue des Mousquines.
- Réfection en limanat ou gravier.
- Correction ou démolition de chemins inappropriés, réensemencement.

4.14 Chemin reliant Secrétan à l'avenue du Tribunal Fédéral sur parcelle de la Confédération

Etat actuel :

- Lors de la construction de l'avenue et du palais du Tribunal Fédéral en 1927, l'allée de parc en boucle a été coupée. Le tronçon supprimé, parallèle au chemin de Bellevue, est sur propriété de la Confédération. Il a été remplacé par un étroit sentier entre deux escaliers, rarement empruntés par les usagers du parc. La scission entre les deux parties du parc en est fortement accentuée.
- Le chemin de Bellevue à cet endroit n'a pas de trottoir. Les piétons devraient emprunter le parc.
- Depuis l'urbanisation autour du parc, il ne subsiste plus qu'un seul point de vue sur le panorama : de la terrasse du temple d'amour vers le haut-lac.

Objectifs :

- Offrir aux piétons un parcours protégé, sans escalier, qui relie l'avenue Secrétan à l'avenue des Mousquines en doublant le chemin de Bellevue-Secrétan.
- Recoudre les deux parties du parc en recréant le bout manquant d'avenue de parc.
- Améliorer le parc public en permettant d'en apprécier toute l'étendue par cette promenade en boucle.
- Offrir un nouveau point de vue remarquable vers l'occident du lac, en aménageant un belvédère à la lisière supérieure.

Mesures (sur parcelle de la Confédération) :

- Reconstruction de l'avenue de parc en lisière, large de 3.00 m.
- Construction d'un ouvrage permettant de franchir le talus au-dessus du portail de l'avenue du Tribunal Fédéral sans escalier.
- Aménagement d'une petite place belvédère avec banc en demi-lune.

*4.15 Conduites**4.15.1 Renouvellement de la conduite reliant la fontaine des écuries à la fontaine à vasques*Etat actuel :

- L'ancienne canalisation qui relie par gravité l'ensemble fontaine des écuries/bain des chevaux/petite grotte à la fontaine de la cour de la villa nécessite d'être remplacée.

Objectif :

- Simultanément à l'installation du bassin du parterre du jet d'eau, renouvellement de la canalisation.

Mesure :

- Fouille et mise en place d'une canalisation eaux claires.

*4.15.2 Alimentation en eau*Etat actuel :

- Les conduites d'alimentation en eau de la partie sud du parc ont été remplacées en 1982-83, l'état de ce réseau peut être considéré comme bon. Par contre, le réseau d'eau potable de la partie amont reste à renouveler.

Mesure :

- Renouvellement des conduites avec branchement sur l'avenue du Tribunal Fédéral.

*4.15.3 Fouilles pour l'éclairage*Etat actuel :

- Les allées principales du parc sont actuellement déjà éclairées. Le renouvellement des luminaires, ainsi que l'extension du réseau d'éclairage au nouveau chemin parallèle à celui de Bellevue, seront réalisées dans le cadre des travaux d'entretien courant, à l'exception des travaux de fouilles.

Mesure :

- Fouilles pour pose de réseau électrique.

5. Aspects financiers*5.1 Coût des travaux*

1.	Rajeunissement de la végétation	188'400.00
2.	Remise en état et ravalement de murs et portails	93'400.00
3.	Entretien du temple d'amour	53'400.00
4.	Rénovation de la tour néogothique	68'900.00

5.	Remise en valeur du rocher, de la grotte et de la cascade	356'300.00
6.	Mise en valeur de la terrasse de l'Orangerie	78'500.00
7.	Remise en valeur et restauration des abords de la villa	248'600.00
8.	Rénovation de la place de jeux du bosquet dit "du jeu de bague"	241'900.00
9.	Aménagement d'une place de jeux en lisière	215'000.00
10.	Basse-cour	60'100.00
11.	Aménagement des anciennes terrasses de vigne en potager	25'100.00
12.	Piste en copeaux	44'300.00
13.1	Réfection des cheminements de la partie amont	99'900.00
13.2	Réfection des cheminements de la partie aval	216'200.00
14.	Chemin reliant Secrétan à l'avenue du Tribunal Fédéral sur parcelle de la Confédération	198'900.00
15.1	Renouvellement de la conduite reliant la fontaine des écuries à la fontaine à vasques	40'400.00
15.2	Renouvellement de l'alimentation en eau potable partie amont	38'900.00
15.3	Fouilles pour éclairage	<u>16'200.00</u>
	Total des travaux	2'284'400.00
16.	Honoraires	447'700.00
17.	Frais de reproduction, documentation et divers	34'200.00
18.	Imprévus	<u>10'700.00</u>
	Total	2'777'000.00
	Compte d'attente 4000.581.463 (au 09.12.98)	<u>193'000.00</u>
	Total, TVA comprise	2'970'000.00

Le plan des investissements pour les années 1999 à 2002 comprend un montant de 3'000'000 francs pour la restauration du Parc Mon-Repos.

5.2 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles découlant de la présente demande de crédit, calculées selon la méthode de l'annuité constante, sur la base d'un intérêt annuel de 5.5% et un amortissement de 10 ans, s'élèvent à 394'000 francs.

La restauration du parc paysager et les améliorations apportées au parc public seront pondérées par un entretien plus nuancé, qui correspondra mieux à la ligne générale de "l'entretien différencié" du service des parcs et promenades, ce qui permettra des économies réaffectées à l'entretien des objets nouveaux. Néanmoins, il y aura plusieurs éléments restaurés ou nouveaux qui augmenteront la charge de l'entretien :

- le rajeunissement de la végétation
- la cascade du rocher remise en fonction
- le bassin avec jet d'eau reconstruit dans le parterre à l'est de la villa
- l'aménagement d'une deuxième place de jeux en lisière de la partie nord
- la piste en copeaux.

En outre, il est prévu que, dans le souci de renforcer l'unité du parc, le service des parcs et promenades soit mandaté par la Confédération afin d'entretenir également la partie qui est propriété fédérale (7'500 m²), contre facturation d'un forfait annuel correspondant à la valeur réelle de la prestation (environ 30'000 francs). Cela représentera une charge nouvelle pour le service des parcs et promenades.

L'ensemble de ces données signifie que l'effectif de l'équipe des espaces verts, secteur 2, du service des parcs et promenades devra être augmenté d'un poste (environ 90'000 francs).

6. Programme des travaux

Le chantier d'extension du palais du Tribunal Fédéral s'achèvera au premier semestre 2000. Les travaux de restauration et d'amélioration du parc public jouxtant ce chantier doivent rationnellement être conduits simultanément. Ils mettront ainsi un terme à toutes les interventions majeures et sources de nuisances dans la partie amont du parc.

Le parc de Mon-Repos ainsi requalifié pourrait devenir l'un des lieux privilégiés de la prochaine édition du festival du jardin urbain "Lausanne Jardins 2000.

Quant au rajeunissement du patrimoine végétal, tributaire de la lente croissance des plantes, c'est un travail de fond continu à répartir sur plusieurs années au-delà de 2003, poursuivant les mesures récemment entreprises. Il sera assuré par le service des parcs et promenades dans le cadre de l'entretien courant.

Le calendrier des travaux est le suivant :

- Remise en état et ravalement de murs et portails
- Entretien du temple d'amour et de la tour néogothique
- Restauration et remise en valeur du rocher, de la grotte et de la cascade
- Mise en valeur de la terrasse de l'Orangerie
- Remise en valeur et restauration des abords de la villa
- Réfection des chemins dans la partie amont
- Chemin reliant Secrétan à l'avenue du Tribunal Fédéral sur parcelle de la Confédération
- Renouvellement de la conduite reliant la fontaine des écuries à la fontaine à vasques
- Alimentation en eau

Début des travaux : avril 1999

Fin des travaux : mai 2000

- Rénovation de la place de jeux du bosquet du jeu de bague
- Aménagement d'une place de jeux en lisière
- Basse-cour
- Aménagement des anciennes terrasses de vignes
- Piste en copeaux
- Réfection des cheminements dans la partie aval

Début des travaux : printemps 2001

Fin des travaux : printemps 2003

7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de Lausanne

vu le préavis no 74 de la Municipalité, du 21 janvier 1999;

où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 2'970'000 francs pour la restauration du parc historique de Mon-Repos et l'amélioration de sa fonction de parc public;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de 297'000 francs par la rubrique 4500.331 du budget du service des parcs et promenades de la Direction des travaux;
3. de faire figurer sous la rubrique 4500.390, "imputations internes", les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche